



AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX ENCADRANTS / CONCEPTEURS / OPERATEUR (AIPR)



7h (1 jour)



Groupe de 1 à 10 personnes



Inter / Intra entreprise / Distanciel



Public concerné : personnel exécutant

des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens (chef de chantier, conducteur de travaux, chargé d'études, personnel réalisant la détection et le géo-référencement de réseaux, ...)



Prérequis : Aucun



Tarif : 650€ HT la journée

OBJECTIF

- Apports et mise à jour des connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique,
- S'entraîner sur les questions issues du QCM,
- Identifier les risques métier pour adapter les méthodes de travail,
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires,
- Obtention de l'attestation de compétences

EVALUATION DES ACQUIS

Un titre d'habilitation sera remis aux stagiaires après validation du QCM comprenant 40 questions. Le score minimal pour réussir à l'examen est de 48 points (le score maximal étant de 80 points).

DELAIS D'ACCES : 3 semaines en moyenne

ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : oui

Référente Handicap : Virginie Cassuto

COORDONNEES

RISCRISES
235 AVENUE DES CHÊNES ROUGES
30100 ALES
09 86 18 06 02
formation@riscrises.com

Version A Juillet 2021



PROGRAMME

Quiz à l'entrée et en fin de formation

INTRODUCTION THEORIE

- Dispositions réglementaires
 - Les droits, obligations et responsabilités
- Les intervenants des réseaux et leur rôle
- Du projet à l'exécution de projets de travaux
- Que faire en cas d'endommagement?
- Les risques liés aux réseaux
- AIPR (définition, délivrance de l'AIPR, obligation, formalités, ...)
- Analyse des déclarations et dossiers
 - Les procédures
- Les piquetages et marquages au sol
- Les identifications des réseaux (réseaux enterrés, aériens)
- Les plans de réseaux et environnements
- Les travaux à proximité des réseaux
- Les EPI
- Les travaux sans tranchées
- Les travaux urgents
- Que faire en cas d'accidents?

EXAMEN PRATIQUE

- QCM AIPR

CLÔTURE

TAUX D'OBTENTION DE LA DERNIERE SESSION : 100%

OUTILS PEDAGOGIQUES

- Salles adaptées, moyens audiovisuels, diaporama, vidéo, Powerpoint.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Discussions s'appuyant sur des expériences vécues, exposés théoriques, étude de cas concrets

L'AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018, et à renouveler tous les 5 ans.

